

**F Enquête SIRS 2021 A2**  
MH/JC/JP  
856-2021

**Bruxelles, le 21 septembre 2021**

**AVIS**

**relatif à**

**L'ENQUÊTE DU SIRS EN PRÉPARATION DU PLAN STRATÉGIQUE  
DE LUTTE CONTRE LA FRAUDE SOCIALE 2022-2025 ET DU PLAN D'ACTION  
OPÉRATIONNEL 2022 DE LUTTE CONTRE LA FRAUDE SOCIALE**

(approuvé par le Bureau le 8 juillet 2021,  
entériné par l'Assemblée plénière du Conseil Supérieur le 21 septembre 2021)

*Le Service d'Information et de Recherche sociale (SIRS) a invité le Conseil Supérieur des Indépendants et des PME à participer à son enquête en vue de la préparation du Plan stratégique de lutte contre la fraude sociale 2022-2025 et du Plan d'action opérationnel 2022 de lutte contre la fraude sociale.*

*Après consultation des organisations professionnelles et interprofessionnelles concernées ainsi que de la commission Politique générale des PME, le Bureau du Conseil Supérieur a émis en urgence le 8 juillet 2021 l'avis suivant, entériné par l'Assemblée plénière du Conseil Supérieur le 21 septembre 2021.*

## **CONTEXTE**

Chaque année, un Plan d'action de lutte contre la fraude sociale est établi. Depuis plusieurs années, une concertation sur le projet dudit plan d'action est organisée entre le Conseil Supérieur d'une part et le Ministre chargé de la lutte contre la fraude sociale, le Ministre compétent pour les indépendants et le Service d'Information et de Recherche sociale (SIRS) de l'autre. Ces dernières années, le Conseil Supérieur a en outre systématiquement émis un avis sur le projet de plan d'action. L'année dernière, le Conseil Supérieur a également participé, par le biais d'un avis, à l'enquête organisée par le SIRS en vue de la préparation du projet de plan d'action. Cette année, le SIRS a de nouveau invité le Conseil Supérieur à participer à son enquête. Cette fois-ci, l'enquête vise en premier lieu la préparation d'un plan stratégique pour la période 2022-2025 et contient en outre un certain nombre de questions en préparation du plan d'action 2022. Tout comme les années précédentes, une concertation aura en principe lieu au cours du second semestre de l'année et il sera possible d'émettre un avis sur les projets de plans.

## **REMARQUES GÉNÉRALES**

### **1. Organisation de l'implication des parties prenantes**

Le Conseil Supérieur se réjouit du fait que le SIRS vise à assurer un bon niveau d'implication des parties prenantes et les associe déjà à la préparation des plans. Cependant, le Conseil Supérieur demande qu'il soit suffisamment tenu compte de son fonctionnement pratique, tant en ce qui concerne le calendrier que le format de l'enquête. Le Conseil Supérieur doit consulter les organisations professionnelles et interprofessionnelles représentées en son sein, ce qui nécessite un délai d'avis suffisamment long. Actuellement, la manière dont l'enquête est rédigée est en outre peu accessible et donc mal adaptée à une consultation par le Conseil Supérieur des organisations qu'il représente, qui sont elles-mêmes confrontées à de très nombreux problèmes et questions différentes. Une période de consultation suffisamment longue et un format accessible seraient souhaitables, d'autant plus que l'enquête concerne désormais aussi le plan stratégique pour une période de quatre ans. Le Conseil Supérieur demande que cela soit pris en compte à l'avenir, tant pour la préparation des projets de plans que dans le cadre de la consultation à leur sujet.

## **2. Une approche équilibrée et des contrôles ciblés et efficaces**

Comme indiqué dans ses avis précédents, le Conseil Supérieur est fortement favorable à une approche équilibrée entre prévention et sanction. La majorité des entreprises peuvent être abordées et accompagnées principalement de manière préventive. Les contrôles et les sanctions doivent être axés principalement sur les personnes et entreprises qui sont à l'origine des formes intentionnelles et les plus graves de fraude sociale et de concurrence déloyale. Il préconise donc vivement l'utilisation d'une combinaison d'interventions, dans le cadre desquelles le type de mesures ou d'interventions est adapté aux motivations et aux caractéristiques des contrevenants et des infractions.

Le Conseil Supérieur préconise également des contrôles ciblés. La plupart du temps, la liste des entreprises et des personnes à contrôler est basée sur une liste d'entreprises connues dans un certain secteur. . Souvent, les entreprises qui sont à l'origine de la fraude sociale et de la concurrence déloyale, sont officiellement actives dans un autre secteur, d'entreprises étrangères ou de personnes qui ne sont même pas enregistrées comme entreprises. Pour s'assurer que les bonnes personnes soient contrôlées au bon endroit et au bon moment, le Conseil Supérieur attache une grande importance aux contrôles basés sur les données (data mining, data matching, etc.) et considère qu'une concertation adéquate avec les organisations professionnelles représente une réelle valeur ajoutée.

De plus, le Conseil Supérieur plaide pour des contrôles efficaces qui, pour les entreprises et les personnes contrôlées ainsi que pour les services d'inspection, se déroulent le mieux possible et perturbent le moins possible l'activité des entreprises. La Charte inspection sociale peut servir de base à cet égard. Le Conseil Supérieur préconise également que les contrôles puissent mettre en évidence la différence entre une erreur de bonne foi et une intention de frauder.

## **3. Évaluation de la mise en œuvre de la charte Inspection sociale**

En 2018, une charte a été élaborée entre les organisations patronales et d'indépendants et les services d'inspection sociale. L'objectif de cette charte est de contribuer aux bonnes inspections sociales efficaces dans la lutte contre la fraude sociale, avec une attention particulière pour (i) le respect mutuel et le professionnalisme, (ii) la prévention et l'information et (iii) l'application et les sanctions. Le Conseil Supérieur est convaincu par les principes et accords fixés dans ladite charte, qui vont dans le sens des inspections équilibrées, ciblées et efficaces qu'elle préconise. Toutefois, il se demande dans quelle mesure la charte a effectivement été et est mise en pratique. Il demande donc instamment que l'évaluation prévue de la mise en œuvre de cette charte soit réalisée de toute urgence. Le résultat de cette évaluation devrait être pris en considération pour fixer les priorités dans le cadre du Plan stratégique 2022-2025.

## **4. Poursuite de l'approche et de la coopération sectorielles**

Le Conseil Supérieur soutient fermement l'approche sectorielle actuellement utilisée par le SIRS. Grâce à une consultation sectorielle avec les partenaires sociaux et à des plans sectoriels, la spécificité de chaque secteur peut être prise en compte dans l'approche de la fraude sociale. En effet, les partenaires sociaux actifs au niveau sectoriel sont les mieux placés pour identifier la fraude sociale dans leur secteur et pour évaluer quelles mesures auront le plus d'effet et quelles charges seront générées par telle ou telle mesure. Les organisations professionnelles peuvent également jouer un rôle dans l'information des indépendants et des PME de leur propre secteur. Cette approche sectorielle s'est déjà avérée fructueuse et doit être maintenue et renforcée.

## **5. Un retour d'information suffisant de la part du SIRS et des services d'inspection sociale**

Le Conseil Supérieur souhaite également souligner l'importance d'un retour d'information adéquat de la part du SIRS et des services d'inspection sociale vers les partenaires sociaux. Les partenaires sociaux ne peuvent assumer pleinement leur rôle dans le cadre de la coopération avec le SIRS et les services d'inspection sociale que s'ils reçoivent également des informations suffisantes sur la fraude détectée, les résultats des actions, etc. Par exemple, le partenaire social ne reçoit pas un retour d'information suffisant dans le cadre des plans de concurrence loyale et du Point de contact pour une concurrence loyale. L'absence d'un tel retour d'information risque d'être contre-productif. En ce qui concerne les plans de concurrence loyale, il est important que les partenaires sociaux reçoivent des informations suffisantes sur leur mise en œuvre, sur les résultats des audits réalisés, etc. En ce qui concerne le Point de contact pour une concurrence loyale, les citoyens, les entreprises mais aussi les partenaires professionnels autorisés qui déposent une plainte par le biais de ce point de contact ne reçoivent aucune information sur la suite donnée à cette plainte ou sur le résultat de celle-ci. Le Conseil Supérieur demande qu'un retour d'information soit donné dans le cadre de ce point de contact et d'autant plus lorsque c'est une organisation professionnelle ou interprofessionnelle qui a déposé une plainte.

## **6. Plan d'action du Comité ministériel pour la lutte contre la fraude fiscale et sociale**

Le Conseil Supérieur a récemment pris connaissance du plan d'action pour mettre en œuvre une politique anti-fraude coordonnée du Comité ministériel pour la lutte contre la fraude fiscale et sociale, daté du 7 juin 2021. Tout d'abord, le Conseil Supérieur regrette de ne pas avoir été associé à la préparation de ce plan. En outre, il se demande quel est le rapport entre ce plan et le plan stratégique préparé par le SIRS. Bien que le plan d'action visant à mettre en œuvre une politique anti-fraude coordonnée traite principalement de thématiques fiscales, il contient également des mesures relatives à la lutte contre la fraude sociale. Par conséquent, il est important d'accorder les différents plans entre eux afin d'aboutir à une politique effectivement coordonnée. Il aurait été préférable d'intégrer les différents plans dans un plan unique ou de les créer dans le cadre d'un processus politique commun.

# RÉPONSES À L'ENQUÊTE

Les réponses du Conseil Supérieur sont indiquées en bleu ci-dessous.

## Questions

### 1. DÉFIS À LONG TERME ET OBJECTIFS STRATÉGIQUES

Cette partie se penche sur votre vision des défis à moyen terme (4 ans) et l'identification des objectifs stratégiques en vue de soutenir le plan d'action stratégique 2022-2025.

**QUESTION 1 :** La lutte contre la fraude sociale est confrontée à différents défis. Veuillez indiquer, pour chacun des défis suivants, l'importance qu'ils revêtent pour les quatre années à venir. Pour ce faire, veuillez indiquer une croix dans la case choisie. Vous pouvez également ajouter une série de défis. Vous pouvez les ajouter dans les dernières lignes à côté de 'Autres '.

	1- pas du tout important	2- pas important	3- neutre	4 - important	5- très important	Je ne sais pas / pas d'opinion
Complexité de la réglementation.					X	
Veiller à une application uniforme de la réglementation.					X	
Disposer d'une capacité suffisante (en personnel, financière).				X		
Action transparente et proportionnelle des services d'inspection.					X	
Action plus ciblée et liée aux risques. <sup>1</sup>					X	
Uniformisation : modernisation des méthodes de travail - limiter les désagréments des contrôles sur la continuité des activités des entreprises.					X	
Meilleure coordination et coopération entre les services d'inspection, les administrations et les autres acteurs.					X	
Gestion des agressions vis-à-vis des inspecteurs et la sécurité.			X			
Standardisation du rapportage - traçabilité des recettes et résultats de la lutte contre la fraude sociale.			X			
Flexibilité : nouvelles problématiques dans une société en constante évolution.				X		
Internationalisation : investir dans les compétences et les méthodes de travail pour une approche transfrontalière.					X	

<sup>1</sup> Action plus liée aux risques signifie que la lutte contre la fraude sociale se focalise plus sur les risques détectés concernant la fraude sociale.

L'existence d'organisations criminelles actives dans le domaine de la sécurité sociale / l'emploi.	X
AUTRES (veuillez compléter) : Rôle préventif et d'accompagnement pour les services d'inspection	X
AUTRES (veuillez compléter) : Vérification du statut dans le cadre du travail via plateformes numériques	X

**QUESTION 2** : Le plan d'action opérationnel 2021 s'articule autour de six objectifs stratégiques en matière de (lutte contre la) fraude sociale. Veuillez cocher ci-dessous l'importance de ces objectifs stratégiques<sup>2</sup> pour votre organisation au cours des quatre prochaines années (2022-2025). Pour ce faire, veuillez indiquer une croix dans la case choisie. Vous pouvez également citer d'autres objectifs stratégiques que vous estimez importants pour les quatre années à venir. Veuillez-vous limiter aux objectifs stratégiques en matière de (lutte contre la) fraude sociale.

	1- pas du tout important	2- pas important	3- moyennement important	4- important	5- très important	Je ne sais pas / pas d'opinion
Garantir la compétitivité de nos entreprises et garantir ainsi une concurrence loyale.					X	
Simplifier l'administration et la législation et améliorer l'information afin d'accroître la transparence, prévenir les irrégularités involontaires et lutter contre l'ingénierie sociale.					X	
Augmenter le risque d'être pris et améliorer l'effectivité des sanctions.					X	
Renforcer les services d'inspection pour accroître les capacités d'action et l'efficacité.			X			
Réduire la fraude sociale et le dumping social par le biais du renforcement de la					X	

<sup>2</sup> Pour plus d'informations concernant les objectifs stratégiques, veuillez-vous référer au Plan d'action contre la fraude sociale 2021 p. 26-28 : [https://www.siod.belgie.be/sites/default/files/Downloads/Actieplan/SIRS\\_plandaction\\_2021\\_FR\\_Def.pdf](https://www.siod.belgie.be/sites/default/files/Downloads/Actieplan/SIRS_plandaction_2021_FR_Def.pdf)

coopération européenne et internationale.	
Garantir la sécurité, la santé, le bien-être, les conditions de travail et la protection sociale des travailleurs.	X
AUTRES (veuillez compléter) :	
AUTRES (veuillez compléter) :	

**QUESTION 3** : Quels sont, selon vous, les facteurs critiques de réussite permettant d'atteindre les objectifs stratégiques ? Les facteurs critiques de réussite sont un nombre limité de facteurs qui : sont déterminants pour la réalisation d'objectifs (organisationnels) ; sont nécessaires pour la réalisation des activités essentielles ; doivent être maintenus sous contrôle parce qu'ils sont garants du bon fonctionnement de l'organisation ; déterminent la performance de l'organisation. Des exemples de facteurs critiques possibles sont la coopération, l'échange de données, le transfert de connaissances.

Facteurs critiques de réussite	
Garantir la compétitivité de nos entreprises et garantir ainsi une concurrence loyale.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Garantir un level playing field entre les entreprises nationales et étrangères (e.a. par une interprétation et une application uniformes de la réglementation européenne dans toute l'UE) ainsi qu'entre l'économie 'principale' et 'alternative'.</li> </ul>
Simplifier l'administration et la législation et améliorer l'information afin d'accroître la transparence, prévenir les irrégularités involontaires et lutter contre l'ingénierie sociale.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une communication claire, uniforme et en temps opportun de la part des autorités compétentes</li> <li>- Eviter tout abus dû aux différences de réglementation entre les Régions dans le but de contourner les règles (ce qui se produit p.ex. dans le cadre des services de transport via des plateformes numériques).</li> <li>- Dans certains cas, les entreprises ont également besoin d'un accès facile à certaines informations relatives à d'autres entreprises. Dans le secteur de la construction, par exemple, il conviendrait d'examiner quelles bases de données pourraient être utilisées par les entreprises belges pour chercher des informations relatives aux dettes sociales/fiscales d'entreprises étrangères. À l'heure actuelle, les entreprises doivent faire des recherches kafkaïennes afin de vérifier si elles peuvent collaborer ou non avec une entreprise, alors qu'il devrait incomber aux autorités publiques de donner le feu vert à la collaboration.</li> </ul>
Augmenter le risque d'être pris et améliorer l'effectivité des sanctions.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Contrôler les bonnes personnes et entreprises au bon endroit et au bon moment. En règle générale, les services d'inspection se basent sur une liste des entreprises connues dans un secteur spécifique. La fraude sociale et le dumping social, et certainement sous leurs formes les plus graves, émanent toutefois d'entreprises et de personnes qui ne sont pas reprises dans ces listes.</li> <li>- Datamining/échange de données. Les diverses bases de données contiennent de nombreuses données, mais celles-ci ne sont pas exploitées de manière optimale.</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Si nécessaire et possible (p. ex. dans le secteur des taxis et du transport) et après concertation avec les partenaires sociaux, moderniser l'enregistrement de la personne qui exerce l'activité ou de qui exerce l'activité quand (p. ex. le tachygraphe intelligent).</li> </ul>
<b>Renforcer les services d'inspection pour accroître les capacités d'action et l'efficacité.</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les services d'inspection doivent disposer de ressources humaines et de moyens suffisants, mais il est possible de travailler de manière plus efficace en contrôlant les bonnes personnes et entreprises au bon endroit et au bon moment.</li> <li>- Une bonne formation est essentielle, surtout pour assurer une interprétation uniforme par les différents inspecteurs et services provinciaux.</li> <li>- Des systèmes de contrôle numériques pourraient également constituer une solution, pourvu qu'ils restent conviviaux pour les PME et sous réserve de la concertation avec les partenaires sociaux.</li> </ul>
<b>Réduire la fraude sociale et le dumping social par le biais du renforcement de la coopération européenne et internationale.</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Inciter ou contraindre les autres États membres à coopérer.</li> <li>- Soutenir l'Autorité européenne du travail (ELA)</li> <li>- En même temps, il convient que le principe de subsidiarité soit effectivement appliqué dans le cadre de la lutte contre le dumping social et la fraude sociale, afin que nos propres services d'inspection disposent de toutes les compétences possibles (comme c'est le cas vis-à-vis des employeurs et employés belges) pour interpeller et sanctionner ceux qui commettent des fraudes ou du dumping social en Belgique.</li> </ul>
<b>Garantir la sécurité, la santé, le bien-être, les conditions de travail et la protection sociale des travailleurs.</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Responsabilisation des plateformes numériques qui emploient des faux indépendants, par le biais d'une évaluation conséquente des relations de travail.</li> </ul>
<b>AUTRES (veuillez compléter) :</b>	
<b>AUTRES (veuillez compléter) :</b>	

**QUESTION 4** : Dans notre société, il existe différentes tendances qui ont/peuvent avoir un impact sur le fonctionnement des services d'inspection sociale et la lutte contre la fraude sociale. Quel sera, selon vous, l'impact des tendances suivantes sur la (lutte contre la) fraude sociale au cours des quatre prochaines années (veuillez cocher la colonne appropriée)<sup>3</sup>? Veuillez expliquer l'impact de ces tendances. Dans «autres», il vous est possible d'ajouter une tendance que vous estimez importante.

Type de facteur	Exemples	Faible	Moyen	Important	Explication
<b>Facteurs politiques</b>	Charge fiscale			X	Les employeurs souhaitent récompenser leurs employés, mais en raison de la charge fiscale élevée, une augmentation salariale coûte cher alors que l'employé n'y gagne pas grand-chose. Par

<sup>3</sup> Ces facteurs se basent sur le modèle STEP ou PEST.



			conséquent, certains employeurs cherchent des alternatives.
	Stabilité politique	X	Une réglementation sujette à des modifications fréquentes est plus difficilement applicable et peut causer des lacunes. Une collaboration entre les Régions est également nécessaire.
	Politique d'épargne ou d'investissement liée à la crise du Covid-19	X	
	Autres :		
<b>Facteurs économiques</b>	Impact de la mondialisation	X	Il est très difficile de contrôler le travail via des plateformes numériques étrangères
	Coûts du travail	X	Cf. précisions sous charge fiscale
	Flexibilisation du travail	X	
	Evolution du marché du travail	X	
	Conséquences de la crise du Covid-19 (p.e. faillites, chômage)	X	
	Autres :		
<b>Facteurs sociaux</b>	Internationalisation et migration	X	
	Ecologie et durabilité	X	
	Crise du COVID-19	X	
	Privacy	X	
	Autres :		
<b>Évolutions technologiques</b>	Numérisation	X	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La digitalisation peut contribuer de diverses manières à un contrôle plus efficace.</li> <li>- La digitalisation (p. ex. travailler via des plateformes numériques, la prestation transfrontalière de services) créera de nouveaux défis pour le contrôle.</li> </ul>
	Intelligence artificielle	X	
	Autres :		

## 2. PHÉNOMÈNES DE FRAUDE

Cette partie se penche sur votre vision et vos expériences d'un certain nombre de phénomènes de fraude afin de soutenir le Plan d'action stratégique 2022-2025 et le plan d'action 2022 de lutte contre la fraude sociale. D'une part, il vous est demandé de noter les phénomènes de fraude sur la base d'un certain nombre de critères. En plus des trois critères déjà notés par le passé (ampleur, évolution et approche problématique), trois critères supplémentaires sont ajoutés (impact, priorité politique et intention) qui sont ressortis de l'enquête de l'année dernière comme des critères utilisés pour déterminer la priorité des phénomènes. En outre, il vous est demandé d'actualiser les fiches de phénomènes de fraude établies sur la base d'enquêtes antérieures.

**QUESTION 5 :** Veuillez indiquer, pour chaque phénomène, l'ampleur de la fraude sociale. Pour ce faire, veuillez indiquer une croix dans la case choisie. Par ampleur, on entend : le nombre d'infractions ; le nombre d'entreprises et de personnes impliquées dans ces infractions ; l'avantage ou les avantages sociaux, économiques, fiscaux, sociaux dont l'auteur de l'infraction bénéficie en commettant ces infractions ; etc. Vous pouvez ajouter un (nouveau) phénomène qui n'est pas repris dans la liste, mais auquel toute l'attention nécessaire doit être portée.

...

	1- très faible	2- faible	3- moyennement important	4- important	5- très important	PA (je ne sais pas)
Dumping social					X	
Travail non déclaré						X
Traite des êtres humains et exploitation économique (y compris la problématique des grandes villes)						X
Fraude aux allocations et au domicile						X
Fraude aux cotisations						X
AUTRE (veuillez compléter)						

**QUESTION 6 :** Veuillez indiquer, pour chaque phénomène, l'évolution que vous prévoyez à l'avenir. Pour ce faire, veuillez indiquer une croix dans la case choisie. Vous pouvez ajouter un (nouveau) phénomène qui n'est pas repris dans la liste, mais auquel toute l'attention nécessaire doit être portée.

	Diminution	Stabilité	Augmentation	PA (je ne sais pas)
Dumping social				X
Travail non déclaré				X
Traite des êtres humains et exploitation économique (y compris la problématique des grandes villes)				X
Fraude aux allocations et au domicile				X
Fraude aux cotisations				X
AUTRE (veuillez compléter)				X

**QUESTION 7 :** Veuillez indiquer, pour chaque phénomène, dans quelle mesure la lutte contre la fraude sociale est problématique. Pour ce faire, veuillez indiquer une croix dans la case choisie. « Problématique » s’entend dans le sens « difficile ». Vous pouvez ajouter un (nouveau) phénomène qui n’est pas repris dans la liste, mais auquel toute l’attention nécessaire doit être portée.

	1- pas du tout problématique	2- pas problématique	3- modérément problématique	4- problématique	5- très problématique	PA (je ne sais pas)
Dumping social					X	
Travail non déclaré				X		
Traite des êtres humains et exploitation économique (y compris la problématique des grandes villes)				X		
Fraude aux allocations et au domicile				X		
Fraude aux cotisations				X		
AUTRE (veuillez compléter)						

**QUESTION 8 :** Veuillez indiquer, pour chaque phénomène, l’impact physique et socio-économique du phénomène. Pour ce faire, veuillez indiquer une croix dans la case choisie. Par impact physique et socio-économique, on entend : les préjudices et conséquences négatives pour les personnes (ex. victimes) et les entreprises, la concurrence loyale et la sécurité sociale. Vous pouvez ajouter un (nouveau) phénomène qui n’est pas repris dans la liste, mais auquel toute l’attention nécessaire doit être portée.

	1- très faible	2- faible	3- moyennement important	4- important	5- très important	PA (je ne sais pas)
Dumping social					X	
Travail non déclaré				X		
Traite des êtres humains et exploitation économique (y compris la problématique des grandes villes)				X		
Fraude aux allocations et au domicile				X		
Fraude aux cotisations				X		
AUTRE (veuillez compléter)						

**QUESTION 9 :** Veuillez indiquer, pour chaque phénomène, l'attention politique effectivement portée au phénomène. En d'autres termes, dans quelle mesure le phénomène constitue une priorité politique dans la réalité. Pour ce faire, veuillez indiquer une croix dans la case choisie. Vous pouvez ajouter un (nouveau) phénomène qui n'est pas repris dans la liste, mais auquel toute l'attention nécessaire doit être portée.

	1- très faible	2- faible	3- moyennement important	4- important	5- très important	PA (je ne sais pas)
Dumping social			X			
Travail non déclaré						X
Traite des êtres humains et exploitation économique (y compris la problématique des grandes villes)						X
Fraude aux allocations et au domicile						X
Fraude aux cotisations						X
AUTRE (veuillez compléter)						

**QUESTION 10 :** Veuillez noter, pour chaque phénomène, le degré d'intention dans le chef de l'auteur de l'infraction. L'échelle va de 1 (absolument aucune intention de fraude) à 5 (intention très claire de fraude). Pour ce faire, veuillez indiquer une croix dans la case choisie. Vous pouvez ajouter un (nouveau) phénomène qui n'est pas repris dans la liste, mais auquel toute l'attention nécessaire doit être portée.

	1- absolument aucune intention	2- pas d'intention	3- intention relative	4- intention claire	5- intention très claire	PA (je ne sais pas)
Dumping social					X	
Travail non déclaré			X			
Traite des êtres humains et exploitation économique (y compris la problématique des grandes villes)					X	
Fraude aux allocations et au domicile					X	
Fraude aux cotisations			X			
AUTRE (veuillez compléter)						

Dans le cadre du travail non déclaré et de la fraude aux allocations, l'intention du contrevenant peut varier considérablement. Ainsi, il y a une différence essentielle entre une personne prestant des services sans être en règle avec quoi que ce soit et l'entrepreneur qui, en raison de la complexité des règles ou de l'administration, fait accidentellement une déclaration incorrecte.

**QUESTION 11** : Quels autres (nouveaux) phénomènes et/ou thèmes (p.ex. certaines méthodes pour combattre la fraude sociale) doivent, selon vous, être intégrés dans les plans d'action futurs et pourquoi ? Vous pouvez par exemple également donner plus d'informations sur le phénomène que vous avez ajouté aux questions 5 à 10.

- Contrôler les bonnes personnes et entreprises au bon moment et au bon endroit. Utiliser des méthodes alternatives pour trouver les personnes et entreprises à contrôler. Ne pas se baser sur les listes des entreprises connues dans un secteur spécifique, mais suivre le même chemin qui mène les clients vers des personnes et des entreprises malveillantes.
- En ce qui concerne le secteur de la construction, il convient d'accorder une attention particulière aux phénomènes suivants :
  - (1) Le détachement des non-résidents de l'UE via des entreprises établies dans un Etat membre de l'UE. En effet, il ressort de l'analyse des déclarations LIMOSA qu'il s'agit d'un phénomène fréquent.
  - (2) Les déclarations LIMOSA « construction » par des employeurs étrangers qui s'avèrent en fait être des agences d'intérim (non agréées).
  - (3) Les déclarations LIMOSA qui devraient être remplies dans le cadre du secteur « construction », mais qui sont remplies sous un autre secteur ou sous la catégorie résiduelle afin de contourner les obligations en matière de timbres.
- En ce qui concerne le secteur du transport : renforcer le contrôle sur l'utilisation des véhicules de -3,5 tonnes, ainsi que sur les licences de transport et les donneurs d'ordre (coresponsabilité).
- En ce qui concerne le secteur des taxis : une meilleure collaboration entre les Régions afin de prévoir des instruments de contrôle numériques dans les véhicules destinés au transport particulier rémunéré (max. 9 sièges), étant donné que l'on travaille de plus en plus via des plateformes numériques qui ne veulent pas transmettre elles-mêmes les informations aux autorités.
- En ce qui concerne le secteur des animaux domestiques : en Belgique, l'élevage et la vente d'animaux domestiques sont fortement réglementés via la loi relative au bien-être des animaux. Cependant, le secteur est confronté depuis des années au travail non déclaré et au trafic illégal. Les pensions pour animaux sont également confrontées à beaucoup de travail non déclaré. Via des groupes sur les réseaux sociaux en ligne, des services de garde d'animaux payants sont proposés et il existe également des plateformes collaboratives qui ne respectent pas les règles.

**QUESTION 12** : Le SIRS a élaboré des fiches de phénomènes de fraude sur la base d'enquêtes précédentes. Vous trouverez ci-dessous la fiche sur le dumping social. Veuillez indiquer, pour chaque partie de la fiche, quelles sont les nouvelles visions/tendances/nouveaux besoins. En d'autres termes, veuillez actualiser l'information dans la fiche avec les informations les plus récentes. Vous pouvez les ajouter dans le tableau en dessous de la fiche. Si aucune actualisation n'est nécessaire pour une partie, veuillez aussi le spécifier en indiquant « néant ».

ANALYSE DE RISQUES	MISE OEUVRE DE LA MÉTHODOLOGIE
<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ <b>TYPE DE FRAUDE</b> : contournement des réglementations européennes et des salaires minimums nationaux ; détachement (abusif) de travailleurs pour travailler en Belgique ; abus du statut d'indépendant ; travail au noir. Forme spécifique : détachement de travailleurs de pays tiers via des employeurs d'un État membre de l'UE.</li> <li>◆ <b>INTERFACES CRIMINELLES</b> : avec l'affichage interdit, l'exploitation socio-économique, les organisations criminelles.</li> <li>◆ <b>CRIMINALITÉ GRAVE ET ORGANISÉE</b> : parfois à souvent. Montant estimé : €10.000.000/an - Estimation dark number : x10.</li> <li>◆ <b>PROFILS CONCERNÉS</b> : N=5.000. Profil : grandes entreprises sous-traitant à des entreprises étrangères sans activités réelles dans le pays d'origine ; entreprises de transport créant des succursales à l'étranger sans activités réelles ; secteur de la construction ; entreprises d'origine étrangère.</li> <li>◆ <b>FLUX FINANCIERS VERS L'ÉTRANGER</b> : oui</li> <li>◆ <b>FACTEURS EXTERNES</b> au phénomène : libre circulation, différences de salaires entre les pays, attractivités des professions peu ou pas du tout qualifiées (remplissage insuffisant des postes vacants en Belgique).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ <b>PRÉVENTION</b> : (vraiment) très importante - e.a. contrôles éclair, campagnes d'information - besoin e.a. d'une simplification de la législation - divers défis.</li> <li>◆ <b>DÉTECTION</b> : (vraiment) très importante - e.a. knowhow des inspecteurs, collaboration internationale (doit être améliorée) - défis et opportunités.</li> <li>◆ <b>CONTRÔLE</b> : vraiment très important - e.a. collaboration (SIS, police, int.), divers types de contrôles - défis et opportunités.</li> <li>◆ <b>SANCTIONS</b> : vraiment très importantes - sanctions administratives et pénales, régularisations d'office - nécessité e.a. d'échanges d'informations - défis et opportunités.</li> <li>◆ <b>RECOURS</b> : vraiment très important - à optimiser via la compensation, la perception immédiate &amp; la collaboration internationale.</li> </ul>

**Collaboration multidisciplinaire : (vraiment) très utile !**  
 ➔ Nécessité de plus de collaboration avec le SPF Finances, le SPF Mobilité, la Police Fédérale, les services (d'inspection) régionaux et fédéraux

DUMPING SOCIAL	Actualisation : nouvelles visions – tendances – nouveaux besoins	
<b>Type de fraude</b>	L'utilisation de plateformes numériques dans ce cadre dans certains secteurs	
<b>Interfaces criminelles</b>	Néant	
<b>Criminalité grave et organisée</b>	Néant	
<b>Profil concerné</b>	Néant	
<b>Flux financiers vers l'étranger</b>	Néant	
<b>Influences extérieures sur le phénomène</b>	Néant	
<b>Méthodologie d'exécution : comment optimiser la lutte ?</b>	Prévention	En cas de dumping social, il y a généralement une intention claire. Une action préventive, p. ex. par le biais de campagnes d'information, est donc peu utile. Il importe toutefois que l'interprétation des (nouvelles) règles soit claire et que ces règles soient interprétées de manière identique partout dans l'UE, p. ex. en ce qui concerne le 1 <sup>er</sup> Paquet Mobilité.
	Détection	
	Contrôle	Voir la remarque précédente relative au principe de subsidiarité sous la question 3 ainsi que la remarque relative à l'interprétation des règles sous le point 'prévention' de la présente question.
	Sanction	Néant
	Recouvrement	Néant
<b>Coopération multidisciplinaire : importance et acteurs à associer plus étroitement ?</b>	Il convient ici de souligner l'importance de la collaboration avec les Régions, de nombreuses compétences (p. ex. dans le secteur du transport : accès à la profession et au marché) ayant été transférées aux Régions.	
<b>Autres besoins (p.e. problème juridique, changements législatifs nécessaires, ...)</b>		

**QUESTION 13** : Vous trouverez ci-dessous la fiche sur le travail non déclaré. Veuillez indiquer, pour chaque partie de la fiche, quelles sont les nouvelles visions/tendances/nouveaux besoins. En d'autres termes, veuillez actualiser l'information dans la fiche avec les informations les plus récentes. Vous pouvez les ajouter dans le tableau en dessous de la fiche. Si aucune actualisation n'est nécessaire pour une partie, veuillez aussi le spécifier en indiquant « néant ».

ANALYSE DE RISQUES	MISE EN OEUVRE DE LA MÉTHODOLOGIE
<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ <b>TYPE DE FRAUDE</b> : l'emploi de travailleurs de nationalité étrangère (sans résidence valable, sans permis de travail ou permis unique), les avantages cumulés, les travailleurs non déclarés en Dimona, l'utilisation de documents de détachement falsifiés et le non-assujettissement des travailleurs à la SS dans le pays d'origine. Petites fraudes individuelles et fraudes importantes.</li> <li>◆ <b>INTERFACES CRIMINELLES</b> : parfois avec TH organisée (ex. bars à ongles) ; trafic de drogue et de voitures ; restaurants exotiques ; blanchiment.</li> <li>◆ <b>CRIMINALITÉ GRAVE ET ORGANISÉE</b> : parfois.</li> <li>◆ <b>PROFILES CONCERNÉS</b> : beaucoup ; profils diversifiés : employeurs et travailleurs souvent d'origine étrangère, secteurs à risques : construction, nettoyage, restauration, transport, ... Construction : PME. Transport : grandes entreprises.</li> <li>◆ <b>FLUX FINANCIERS VERS L'ÉTRANGER</b> : oui, mais l'ampleur est difficile à déterminer.</li> <li>◆ <b>FACTEURS EXTERNES</b> : libre circulation des marchandises et des travailleurs, directive Bolkestein, manque de coopération internationale, coût du travail, complexité de la législation, contexte des réfugiés, réseaux sociaux, technologie, manque d'échange de données.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ <b>PRÉVENTION</b> : moyennement importante - e.a. avertissements, contrôles éclair - nécessité, e.a. de meilleures campagnes d'information, plus grande publicité des contrôles éclair - défis et opportunités.</li> <li>◆ <b>DÉTECTION</b> : vraiment très importante - e.a. knowhow inspecteurs, datamining &amp; datamatching, détection via la gestion interne des dossiers - nécessité e.a. d'accords de coopération, de collaboration internationale - défis.</li> <li>◆ <b>CONTRÔLE</b> : vraiment très important - e.a. Desktopcontrols (+&gt; contrôle administratif), enquêtes judiciaires, collaboration SIS et Police Locale - nécessité e.a. de contrôles transfrontaliers communs, de véhicules anonymisés - défis.</li> <li>◆ <b>SANCTIONS</b> : vraiment très importantes - sanctions pénales et administratives, régularisation d'office - nécessité e.a. d'une communication vers les autres services concernées - défis.</li> <li>◆ <b>RECouvreMENT</b> : très important - à optimiser via la perception immédiate, la compensation, la collaboration internationale, la saisie et la confiscation - défis.</li> </ul>

**Collaboration multidisciplinaire : très utile !**

➔ Nécessité de plus de collaboration avec le SPF Finances, le SPF Economie, le SPF Mobilité, la Police Locale et Fédérale, les services (d'inspection) régionaux et fédéraux et les partenaires sociaux

TRAVAIL NON DÉCLARÉ	Actualisation : nouvelles visions – tendances – nouveaux besoins	
<b>Type de fraude</b>	Le secteur des taxis est confronté dans certains cas à l'utilisation abusive du code de prestation 30 (DmfA : congé sans solde) alors qu'il y a bien eu une prestation de travail.	
<b>Interfaces criminelles</b>	Néant	
<b>Criminalité grave et organisée</b>	Néant	
<b>Profils concernés</b>	Plateformes numériques	
<b>Flux financiers vers l'étranger</b>	Néant	
<b>Influences extérieures sur le phénomène</b>	Néant	
<b>Méthodologie d'exécution : comment optimiser la lutte ?</b>	Prévention	Après concertation avec les partenaires sociaux, des outils d'enregistrement et de contrôle numériques permettant de suivre les prestations et le volume d'affaires des prestataires de services.
	Détection	Idem
	Contrôle	Idem
	Sanction	Néant
	Recouvrement	Néant
<b>Coopération multidisciplinaire : importance et acteurs à associer plus étroitement ?</b>	Pour certains secteurs, il est nécessaire de renforcer la concertation et la coopération, à la fois entre les régions elles-mêmes et entre les régions et les autorités fédérales.	
<b>Autres besoins (p.e. problème juridique, changements législatifs nécessaires, ...)</b>	Dans certains cas, une réglementation régionale est nécessaire.	

**QUESTION 14** : Vous trouverez ci-dessous la fiche sur la traite des êtres humains. Veuillez indiquer, pour chaque partie, quelles sont les nouvelles visions/tendances/nouveaux besoins. Attention : cette fiche doit être actualisée pour la traite des êtres humains et l'exploitation économique, y compris la problématique des grandes villes. Si aucune actualisation n'est nécessaire pour une partie, veuillez aussi le spécifier en indiquant « néant ».

ANALYSE DE RISQUES	MISE EN OEUVRE DE LA MÉTHODOLOGIE
<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ <b>TYPE DE FRAUDE</b> : emploi de travailleurs étrangers sans permis de travail, travail non déclaré, non-respect de la législation du travail, emploi de faux indépendants (étrangers), non-paiement des cotisations de sécurité sociale, ...</li> <li>◆ <b>INTERFACES CRIMINELLES</b> : oui</li> <li>◆ <b>CRIMINALITÉ GRAVE ET ORGANISÉE</b> : souvent (mais pas de chiffres disponibles).</li> <li>◆ <b>PROFILS CONCERNÉS</b> : difficile d'estimer le nombre de personnes impliquées.</li> <li>◆ <b>FLUX FINANCIERS VERS L'ÉTRANGER</b> : la majorité des personnes étrangères transfèrent une partie de leurs revenus à leur famille dans le pays d'origine.</li> <li>◆ <b>FACTEURS EXTERNES</b> : au phénomène : les sanctions à l'encontre des employeurs ne sont pas suffisamment dissuasives sur le plan financier.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ <b>PRÉVENTION</b> : très importante - e.a. campagnes d'informations, accords de collaboration - nécessité e.a. optimisation des contrôles éclairés, collaboration internationale.</li> <li>◆ <b>DÉTECTION</b> : très importante - e.a. knowhow des inspecteurs, signalements et requêtes, détection via la gestion interne des dossiers, informations provenant d'autres organismes - nécessité e.a. d'une collaboration internationale.</li> <li>◆ <b>CONTRÔLE</b> : très important - e.a. collaboration (SIS, police, int.), divers types de contrôle - nécessité d'optimiser tous les mécanismes de contrôle.</li> <li>◆ <b>SANCTIONS</b> : vraiment très importantes - e.a. sanctions pénales et administratives, régularisation d'office - nécessité e.a. du développement d'un cadastre, communication vers les instances concernées, échange d'informations, saisies.</li> <li>◆ <b>RECouvreMENT</b> : vraiment très important - à optimiser via la compensation, la perception immédiate, la collaboration internationale et la saisie conservatoire.</li> </ul>

**Collaboration multidisciplinaire : vraiment très utile !**

➔ Plus de collaboration nécessaire avec le SPF Finances, les services (d'inspection) régionaux et fédéraux, la Police Fédérale, le SPF Economie.

TRAITE DES ÊTRES HUMAINS ET EXPLOITATION ÉCONOMIQUE (Y COMPRIS LA PROBLÉMATIQUE DES GRANDES VILLES)	Actualisation : nouvelles visions – tendances – nouveaux besoins	
<b>Type de fraude</b>	Néant	
<b>Interfaces criminelles</b>	Néant	
<b>Criminalité grave et organisée</b>	Néant	
<b>Profil concernés</b>	Néant	
<b>Flux financiers vers l'étranger</b>	Néant	
<b>Influences extérieures sur le phénomène</b>	Néant	
<b>Méthodologie d'exécution : comment optimiser la lutte ?</b>	Prévention	Néant
	Détection	Néant
	Contrôle	Néant
	Sanction	Néant
	Recouvrement	Néant
<b>Coopération multidisciplinaire : importance et acteurs à associer plus étroitement ?</b>	Néant	
<b>Autres besoins (p.e. problème juridique, changements législatifs nécessaires, ...)</b>	Néant	



**QUESTION 15** : Vous trouverez ci-dessous la fiche sur la fraude au domicile. Veuillez indiquer, pour chaque partie de la fiche, quelles sont les nouvelles visions/tendances/nouveaux besoins. En d'autres termes, veuillez actualiser l'information dans la fiche avec les informations les plus récentes. Vous pouvez les ajouter dans le tableau en dessous de la fiche. Attention, cette fiche doit être actualisée non seulement pour la fraude au domicile mais aussi plus largement pour la fraude aux allocations. Si aucune actualisation n'est nécessaire pour une partie, veuillez aussi le spécifier en indiquant « néant ».

ANALYSE DE RISQUES	MISE EN OEUVRE DE LA MÉTHODOLOGIE
<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ <b>TYPE DE FRAUDE</b> : indiquer une situation familiale et/ou un domicile incorrect afin d'obtenir une allocation/prestation plus élevée.</li> <li>◆ <b>INTERFACES CRIMINELLES</b> : pas de consensus.</li> <li>◆ <b>CRIMINALITÉ GRAVE ET ORGANISÉE</b> : parfois.</li> <li>◆ <b>PROFILS CONCERNÉS</b> : les bénéficiaires de prestations (par exemple, chômage, incapacité de travail) qui souhaitent bénéficier de prestations plus élevées et d'un remboursement préférentiel des soins de santé et des prestations dérivées.</li> <li>◆ <b>FLUX FINANCIERS VERS L'ÉTRANGER</b> : non</li> <li>◆ <b>FACTEURS EXTERNES</b> : des données socio-démographiques telles que les nouvelles formes de cohabitation (par exemple le co-housing), l'impact de la législation sur le remboursement des assurés sociaux en fonction de leur composition familiale, tant en termes de chômage que d'assurance maladie et invalidité.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ <b>PRÉVENTION</b> : de modérée à très importante - e.a. campagnes d'information/sensibilisation, utilisation des médias sociaux - nécessité d'optimiser e.a. les campagnes d'information et les accords de coopération.</li> <li>◆ <b>DÉTECTION</b> : de modérée à très importante - e.a. datamining, datamatching, signalements, informations des autres instances - nécessité d'optimiser le datamining et l'information des autres instances.</li> <li>◆ <b>CONTRÔLE</b> : très important - e.a. collaboration des services d'inspection et de la police, visites domiciliaires, échange de données - nécessité e.a. optimisation de la collaboration et échange de données.</li> <li>◆ <b>SANCTIONS</b> : très importantes - sanctions administratives et pénales, amendes pénales, restitution des montants indûment perçus - nécessité du développement d'un cadastre.</li> <li>◆ <b>RECouvreMENT</b> : très important - à optimiser via la compensation (en fonction de la situation financière personnelle des assurés sociaux).</li> </ul>

**Collaboration multidisciplinaire : vraiment très utile !**

➔ Plus de collaboration nécessaire avec la Police Locale Fédérale, les communes, les services (d'inspection) régionaux et fédéraux.

FRAUDE AUX ALLOCATIONS ET AU DOMICILE	Actualisation : nouvelles visions – tendances – nouveaux besoins	
<b>Type de fraude</b>	Néant	
<b>Interfaces criminelles</b>	Néant	
<b>Criminalité grave et organisée</b>	Néant	
<b>Profil concernés</b>	Néant	
<b>Flux financiers vers l'étranger</b>	Néant	
<b>Influences extérieures sur le phénomène</b>	Néant	
<b>Méthodologie d'exécution : comment optimiser la lutte ?</b>	Prévention	Néant
	Détection	Néant
	Contrôle	Néant
	Sanction	Néant
	Recouvrement	Néant
<b>Coopération multidisciplinaire : importance et acteurs à associer plus étroitement ?</b>	Néant	
<b>Autres besoins (p.e. problème juridique, changements législatifs nécessaires, ...)</b>		

**QUESTION 16** : Vous trouverez ci-dessous la fiche sur la fraude aux cotisations. Veuillez indiquer, pour chaque partie de la fiche, quelles sont les nouvelles visions/tendances/nouveaux besoins. En d'autres termes, veuillez actualiser l'information dans la fiche avec les informations les plus récentes. Vous pouvez les ajouter dans le tableau en dessous de la fiche. Si aucune actualisation n'est nécessaire pour une partie, veuillez aussi le spécifier en indiquant « néant ».

ANALYSE DE RISQUES	MISE EN OEUVRE DE LA MÉTHODOLOGIE
<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ <b>TYPE DE FRAUDE</b> : très divers, p. ex. le paiement de prestations et d'allocations non soumises à la SS, la déclaration de prestations fictives &gt; allocation, travail non déclaré, ...</li> <li>◆ <b>INTERFACES CRIMINELLES</b> : possible avec TEH, réseaux criminels, trafic de drogue, faux en écriture, ...</li> <li>◆ <b>CRIMINALITÉ GRAVE ET ORGANISÉE</b> : parfois</li> <li>◆ <b>PROFILS CONCERNÉS</b> : très divers. Secteurs à risque : construction, Horeca, transport, secteur vert, carwash, récupération de vêtements, ...</li> <li>◆ <b>FLUX FINANCIERS VERS L'ÉTRANGER</b> : probablement</li> <li>◆ <b>FACTEURS EXTERNES</b> : socio-économiques, socio-démographiques, doivent payer des cotisations, coût salarial, complexité de la législation, absence d'une application uniforme de la législation européenne, réseaux sociaux, technologie, manque d'échange d'informations.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ <b>PRÉVENTION</b> : très importante - e.a. contrôles éclairés, délais pour se mettre en règle - nécessité e.a. du nudging - défis et opportunités.</li> <li>◆ <b>DÉTECTION</b> : très importante - e.a. datamining, signalements et requêtes, information d'autres services - nécessité e.a. de drones et de webscraping - défis.</li> <li>◆ <b>CONTRÔLE</b> : (vraiment) très important - e.a. instructions pour les contrôles, divers types de contrôles, mise en oeuvre administrative, collaboration - nécessité e.a. de l'optimisation de l'accès mobile aux bases de données - défis.</li> <li>◆ <b>SANCTIONS</b> : (vraiment) très importantes - sanctions pénales et administratives, régularisation d'office - nécessité e.a. du développement d'un cadastre et d'échange de données - défis.</li> <li>◆ <b>RECouvreMENT</b> : (vraiment) très important - à optimiser via la compensation et la collaboration internationale - défis.</li> </ul>

**Collaboration multidisciplinaire : très utile !**

➔ Nécessité de plus de collaboration avec le SPF Finances, le SPF Economie, le SPF Mobilité, la Police Locale et Fédérale, les services (d'inspection) régionaux et fédéraux, les partenaires sociaux et les services d'inspection d'autres Etats membres.

FRAUDE AUX COTISATIONS	Actualisation : nouvelles visions – tendances – nouveaux besoins	
<b>Type de fraude</b>	Le faux travail indépendant via les plateformes numériques constitue également une fraude aux cotisations.	
<b>Interfaces criminelles</b>	Néant	
<b>Criminalité grave et organisée</b>	Néant	
<b>Profil concerné</b>	Plateformes numériques	
<b>Flux financiers vers l'étranger</b>	Plateformes numériques étrangères	
<b>Influences extérieures sur le phénomène</b>	Néant	
<b>Méthodologie d'exécution : comment optimiser la lutte ?</b>	Prévention	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Obliger les plateformes numériques à fournir des informations aux autorités sur les utilisateurs de la plateforme, leurs prestations et leur volume d'affaires.</li> <li>- Après concertation avec les partenaires sociaux, des outils d'enregistrement et de contrôle numériques permettant de suivre les prestations et le volume d'affaires des prestataires de services.</li> </ul>
	Détection	Idem
	Contrôle	idem
	Sanction	Néant
	Recouvrement	Néant
<b>Coopération multidisciplinaire : importance et acteurs à associer plus étroitement ?</b>	Pour certains secteurs, il est nécessaire de renforcer la concertation et la coopération, à la fois entre les régions elles-mêmes et entre les régions et les autorités fédérales.	
<b>Autres besoins (p.e. problème juridique, changements législatifs nécessaires, ...)</b>	Des actions judiciaires plus promptes de la part des services d'inspection contre des plateformes numériques qui ne respectent pas les règles.	

### 3. APPROCHE

*Pour lutter plus efficacement contre la fraude sociale, une approche globale, multidisciplinaire et coordonnée est nécessaire, la coopération et l'échange de données jouant un rôle-clé.*

**QUESTION 17** : Le fonctionnement par programmes<sup>4</sup> a déjà été approuvé et inclus dans le plan d'action 2021. Il existe différents facteurs critiques permettant de mettre en œuvre le fonctionnement par programmes avec succès, tels que la capacité suffisante, les connaissances, le soutien du topmanagement, etc. Comment votre service peut-il contribuer à l'optimisation du fonctionnement par programmes ?

-

**QUESTION 18** : Quelles bonnes pratiques (belges ou étrangères) en matière de lutte contre la fraude sociale pourraient également être intégrées dans le plan d'action 2022 ?

-

**QUESTION 19** : Le SIRS entend constamment améliorer son fonctionnement et son service. A cet égard, la création de valeur ajoutée et l'adéquation aux demandes et besoins de nos partenaires sont des éléments importants. De quelle manière le SIRS peut-il aider votre organisation à lutter contre la fraude sociale au cours des quatre années à venir ?

- Contribuer à une communication claire et systématique vers les PME et leurs organisations représentatives sur les règles applicables et leur interprétation.
- Une concertation systématique avec et un retour d'information vers les secteurs professionnels (réunir régulièrement les groupes de travail existants et si nécessaire, créer des groupes de travail supplémentaires).

**QUESTION 20** : De quelle manière le SIRS peut-il représenter une valeur ajoutée pour la lutte contre la fraude sociale en général au cours des quatre années à venir ? Quelles doivent être, selon vous, les réalisations du SIRS au cours des quatre années à venir ?

- Contribuer à la réalisation des objectifs stratégiques prioritaires tels qu'indiqués précédemment ainsi qu'à la mise en œuvre de la Charte Inspection sociale.
- À cette fin, stimuler et coordonner la collaboration entre tous les services concernés ( y compris ceux dépendant de la compétence des Régions) et ce tant au niveau général que pour des projets et thématiques spécifiques.

---

<sup>4</sup> Par programme, on entend ce qui suit : un ensemble de projets qui visent le même objectif. Un programme n'est pas seulement souhaitable pour rassembler la connaissance spécialisée (experts) mais aussi en raison de la complexité administrative, il s'agit en effet de rassembler et de coordonner différents acteurs autour d'un objectif commun spécifique.